



académie
La Réunion
éducation
nationale



ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 : PROCÉDURE DE RÉINSCRIPTION.

PIÈCES A FOURNIR :

- la fiche nominative complétée.

- 1 photo d'identité **récente** (pour le carnet de liaison). Noter au dos nom, prénom, date de naissance.

- les **demi-pensionnaires** devront avoir payé la demi-pension et rempli la fiche d'inscription.
- les élèves qui ont un livre à rendre au CDI devront l'avoir fait (ou remboursé en cas de perte).

- Pour les élèves redoublants, si boursiers : récupérer un imprimé de vérification des ressources familiales à l'intendance.

- Saisie affelnet vérifiée et signée.

Les dossiers de réinscription sont à rapporter au secrétariat vie scolaire avant le 18 juin 2021, délai de rigueur.

➤ Tout dossier incomplet sera refusé.

Pour les élèves redoublants : la réinscription se fera au lycée le mardi 06/07/21 de 7h30 à 15h.

Pour les élèves affectés en STI2D : la réinscription se fera au lycée le Mercredi 30/06/21 de 7h30 à 15h.

Pour les internes passant en première et en terminale Aéro, la remise des dossiers pour la réinscription à l'internat se fera le jeudi 01/07/21 entre 7h30 et 15h. Les élèves internes doivent **obligatoirement se réinscrire auprès de Mme SILVESTRE, CPE** sinon leur place pourra être attribuée à un autre élève. Un correspondant habitant la commune de Saint-Leu ou de ses environs sera exigé.

TRANSPORT SCOLAIRE :

Les parents retireront un imprimé auprès du service de transport scolaire concerné. L'attestation d'inscription au lycée ou le tampon du lycée sera nécessaire pour le traitement du dossier.

SANTÉ : Si votre enfant est atteint d'une maladie chronique ou d'un handicap pouvant nécessiter une prise de médicaments durant le temps scolaire ou des aménagements particuliers, prenez contact avec l'infirmière scolaire pour la mise en place du PAI (projet d'accueil individualisé). Si votre enfant bénéficie déjà d'un protocole au lycée, veuillez retirer la fiche de renouvellement auprès de l'infirmière.

ÉQUIPEMENT POUR LES ACTIVITÉS PRATIQUES DE LA SECTION PROFESSIONNELLE :

Un document vous sera remis et apparaîtra sur le site du lycée.

LIVRES NUMÉRIQUES SCOLAIRES :

Les manuels scolaires seront exigés à la rentrée pour toutes les classes des sections générales et technologiques. Les livres sont à la charge des familles.

La coordination indépendante des parents d'élèves (CIPE) propose la location des livres sur présentation de l'attestation d'inscription et dans la limite de leurs stocks. Ceci est un service rendu par l'association dans la mesure de ses possibilités.

La location des manuels doit être payée à chaque début d'année scolaire **MÊME EN CAS DE RE-DOUBLEMENT.**

Les familles bénéficiaires de la CMU et résidant sur la commune de Saint-Leu, peuvent obtenir 40€ d'aide sous forme de bon de commune. La région donne une aide de 100€ à toutes les familles sans conditions de ressources. Pour bénéficier de cette aide, il revient aux familles de faire la demande auprès de la Région, en y joignant le reçu qui vous sera remis lors de la location des manuels.

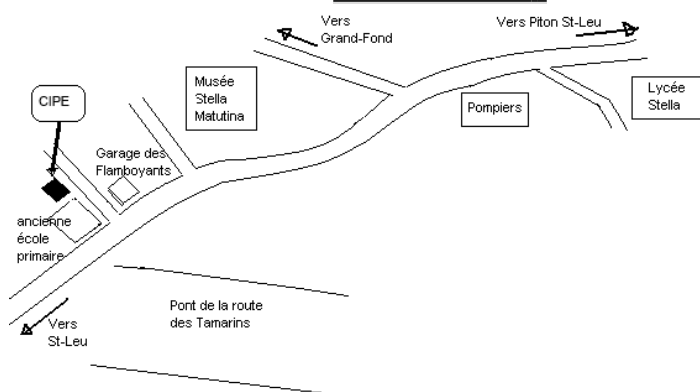
Présence de l'élève et d'un responsable légal obligatoire

Ouverture du local de la CIPE : Du 05.07.21 au 13.07.21 ouverture de 8h à 12h00 et de 13h à 17h. Fermeture totale du 13.07.21 au 08.08.21 inclus. Réouverture le 09.08.21, avec reprise des horaires habituels du lundi au vendredi de 9h à 16h en journée continue.

INDICATIONS TARIFAIRES :

CLASSE	LOCATION
SECONDE Générales	
PREMIÈRE Générales	
TERMINALE Générales	140 €
PREMIERES et TERMINALE STI2D	110 €

PLAN D'ACCÈS :



Règlements: Chèques ou espèces PAS de carte bancaire

Tel : 02.62.34.02.09

Mail : cipe.saint.leu@gmail.com